

## CHARTRE D'ACCUEIL DES ETUDIANTS M2 DE MASTER MEEF SECOND DEGRE EN PRATIQUE ACCOMPAGNEE 2024-2025

### Destinataires :

- le stagiaire
- le chef d'établissement d'accueil
- les tuteurs (réfèrent Inspé et réfèrent établissement)
- les responsables universitaires des MASTER MEEF

### Textes de référence fondateurs de la charte

**Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013** d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République  
**Référentiel des compétences professionnelles** des métiers du professorat et de l'éducation NOR : MENE1315928A arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013, MEN - DGESCO A3-3

**Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations** dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF).

**Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019** pour une école de la confiance.

### Présentation générale des stages inscrits dans la formation des étudiants M2 du Master MEEF

Les stages font partie intégrante de la formation des étudiants de M2 MEEF second degré se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation dans le 2<sup>nd</sup> degré. Ils sont articulés avec les unités d'enseignement : disciplinaire, didactique, contexte d'exercice, analyse de l'activité et recherche. Pour ces étudiants, le stage s'effectue de façon filée sur l'année sur un tiers temps enseignant ce qui correspond à un volume équivalent à 12 semaines d'un temps complet enseignant. Le stage contribue à l'obtention d'ECTS.

### Le stage des étudiants M2 non contractuels 2024-2025 :

Pour ces étudiants de M2 non contractuels, le stage de seconde année de MASTER prend la forme d'un stage de pratique accompagnée dont les modalités sont les suivantes.

Pour l'ensemble des parcours, un stage filé de pratique accompagnée

- du lundi 7 octobre 2024 au 30 mai 2025, les lundi-mardi ou jeudi-vendredi en fonction des disciplines  
+ 2 périodes de stage massé incluses dans le stage filé, du 25 novembre au 6 décembre 2024 et du 27 janvier au 7 février 2025 pour les parcours Documentation, mathématiques, espagnol, histoire-géographie, allemand, lettres, NSI, anglais

### 1<sup>er</sup> temps : intégration du stagiaire dans son contexte professionnel (2 semaines)

OBJECTIFS	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) S'intégrer dans l'équipe éducative de l'établissement</li> <li>2) Prendre en compte le contexte de l'établissement</li> <li>3) Définir les modalités d'organisation de la pratique accompagnée</li> </ol>
Obligations de l'étudiant stagiaire	<p>Se présenter au chef d'établissement et à son tuteur. Participer à la prérentrée Prendre connaissance des documents qui permettent de connaître l'établissement et ses caractéristiques (projet d'établissement, contrat d'objectifs, modalités de suivi des élèves ...). Rencontrer les différents acteurs de l'établissement et identifier leur rôle dans le fonctionnement de l'EPLE (enseignants, service vie scolaire, équipe médico-sociale, service gestionnaire, équipe de direction, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) ...) Saisir les enjeux des modalités d'accueil des élèves sur les quinze premiers jours de l'année scolaire Observer les classes de son tuteur pour repérer les gestes professionnels contribuant à la gestion de la classe et la mise en activité des élèves Connaître les référentiels ou programme des classes qui seront prises en charge</p>

Rôle de l'EPL	Accueillir le stagiaire, le présenter aux équipes. Mettre des documents à sa disposition (projet d'établissement, contrat d'objectifs...) Favoriser la participation de l'étudiant à des réunions d'équipe.
Missions du tuteur	Accueillir le stagiaire et favoriser son intégration dans l'EPL Fournir au stagiaire tout élément permettant d'analyser les séances et les activités d'apprentissage des élèves (documents élèves, préparations de cours...) Communiquer la programmation suivie et l'organisation de l'année (périodes d'évaluation, de formation en milieu professionnel des élèves...) Organiser la pratique accompagnée : choix des classes, des horaires, définition des temps de travail commun tuteur-stagiaire
Rôle de l'Inspé	Construire avec le stagiaire des axes d'observations (activité des élèves, posture du professeur, engagement dans les apprentissages, ...) Organiser des exploitations formalisées du stage sur l'année en lien avec chaque unité d'enseignement.

## 2<sup>e</sup> temps : déroulement du stage de pratique accompagnée qui comprend 5 à 6 heures d'enseignement devant élèves par semaine

<b>OBJECTIFS</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Prendre en charge progressivement un groupe d'élèves ou un groupe classe</li> <li>2) Prendre en charge la conception et la mise en œuvre d'une séquence d'enseignement devant une ou plusieurs classes en présence du tuteur.</li> <li>3) Analyser sa pratique professionnelle.</li> <li>4) Prendre en compte la diversité des élèves</li> </ol>
Obligations de l'étudiant stagiaire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Prendre en charge un groupe d'élèves en s'appropriant une séquence ou des séances élaborées par le tuteur dans un premier temps à raison de 5 à 6 heures par semaine</li> <li>2) Concevoir et mettre en œuvre une séquence ou des séances d'enseignement à raison de 5 à 6 heures par semaine</li> <li>3) Approfondir la réflexion autour de l'évaluation des acquis des élèves <ul style="list-style-type: none"> <li>- en interrogeant les modalités de suivi et d'évaluation des élèves (mise en œuvre du socle, évaluation par compétences, relations aux familles, remédiations proposées...)</li> <li>- en concevant des supports ou des situations d'évaluations</li> <li>- en participant à des réunions d'équipe (conseil de classe, conseil de professeurs...)</li> </ul> </li> <li>4) Comprendre et analyser l'activité de l'enseignant et des élèves en classe <ul style="list-style-type: none"> <li>- en prélevant des traces d'activités dans le cadre de la classe (celle de l'enseignant ou les siennes ; celle des élèves) en vue de leur analyse et de leur exploitation au sein de l'Inspé ;</li> </ul> </li> <li>5) Conduire une analyse réflexive sur sa pratique</li> </ol>
Missions du tuteur	<p>Communiquer au stagiaire tous les supports nécessaires à la conduite d'une séquence ou d'une séance et donner progressivement sa place au stagiaire dans la conception de ces supports.</p> <p>Le stagiaire doit assurer de 5 à 6 heures par semaine une prise en charge de classe. Pour cela, passer progressivement de séances coanimées à des séances prises en charge en autonomie par le stagiaire.</p> <p>Aménager des temps de travail commun permettant une analyse des documents utilisés, des séances observées et des séances réalisées par le stagiaire (pratique du professeur et activité des élèves)</p> <p>Orienter la réflexion du stagiaire sur les questions liées à l'évaluation des élèves pour qu'il conçoive en autonomie des situations et supports d'évaluation.</p> <p>Permettre au stagiaire d'appréhender et d'exercer toutes les dimensions du métier d'enseignant (cf référentiel)</p> <p>Dans la mesure du possible, et en présence du tuteur-ice, inciter le stagiaire à explorer les interfaces numériques relatives aux missions du professeur : pronotes, E-lyco, itslearning, afin de renseigner le cahier de textes, les notes et / ou compétences des élèves, ou tout autre outil de communication</p>
Rôle de l'Inspé	<p>Apprendre à conduire une analyse réflexive dans des cadres d'analyse étudiés en formation</p> <p>En lien avec le tuteur, accompagner l'étudiant dans son intervention devant élèves.</p> <p>Organiser des exploitations formalisées du stage en ce qui concerne les contenus pédagogiques et didactiques, les pratiques d'évaluation des élèves, la dimension éducative.</p> <p>Accompagner l'étudiant dans la gestion de classe et la prise en compte de la diversité des élèves.</p> <p>Assurer le lien entre tuteur établissement et tuteur Inspé pour articuler les deux lieux de formation.</p>
Évaluation	Le stagiaire dégagera des éléments, issus de son expérience et de ses analyses, pour rendre compte de

	<p>ce stage dans les différentes unités d'enseignement sous une forme qui sera précisée dans chaque parcours. Le tuteur établissement rendra compte de l'évolution du stagiaire sous forme de points d'étape.</p>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------